

DaRT

Outil de communication des données pour AME

<https://dart.informeа.org/>



La présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs à la diversité biologique constitue la condition *sine qua non* pour les Parties. Pour de nombreux pays, cependant, la compilation des rapports nationaux est très ardue en raison du nombre important de rapports à présenter, de la nécessité d'impliquer de nombreux experts au sein des départements ministériels et, surtout, du défi que représente l'identification de sources d'information pertinentes.

L'« **Outil de communication des données pour AME (DaRT)** » allège cette charge grâce à une gestion efficace des connaissances au sein des départements ministériels et les services administratifs, en s'appuyant sur les synergies entre conventions et l'accroissement de l'efficacité des efforts nationaux en vue d'atteindre les objectifs environnementaux mondiaux.

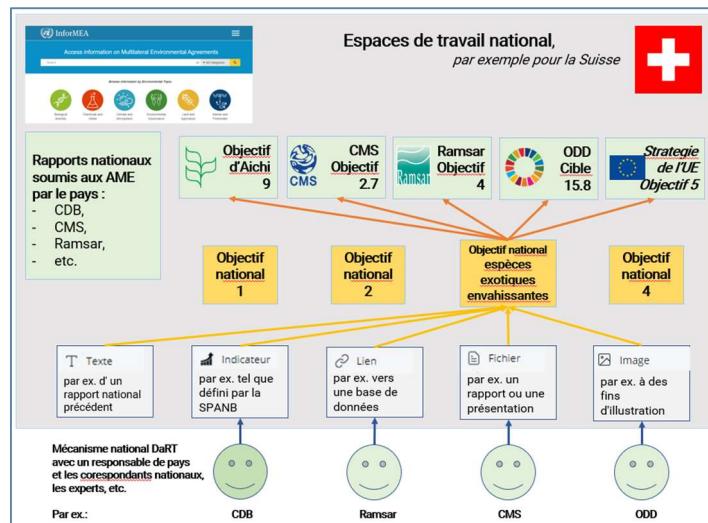
Objectif de l'outil DaRT

DaRT est le tout premier outil qui permet aux Parties de mettre efficacement à profit les **synergies** dans le domaine de la **gestion des connaissances et des informations** des rapports nationaux des conventions sur la diversité biologique.

DaRT offre aux Parties des **espaces de travail nationaux privés et sécurisés** leur permettant d'organiser, de partager et de mettre à jour des informations, données et connaissances dans le cadre des différentes conventions et en fonction des objectifs environnementaux nationaux, régionaux et mondiaux.

DaRT a pour objectif d'assister les Parties aux AME à gérer, organiser, consigner et partager leurs connaissances et informations utiles à l'élaboration des rapports nationaux pour les différentes conventions et des Objectifs de développement durable. DaRT ne crée pas d'obligation supplémentaire en matière d'élaboration des rapports.

Fonctionnement de l'outil DaRT



1. Les espaces de travail nationaux du DaRT sont créés à partir des données InforMEA (encadré gris).
2. Les espaces de travail nationaux sont automatiquement pré-remplis avec les informations suivantes (cases vertes) :
 - les **rapports nationaux** soumis aux AME par le pays
 - les **plans stratégiques** des conventions sur la biodiversité (par exemple la CDB, CMS, CITES, CIPV, TIRPA) et les ODD
 - Des **stratégies régionales** peuvent également être présentées dans le DaRT, à l'exemple du Plan stratégique de l'AEWA ou de la Stratégie biodiversité de l'Union européenne
3. Les Parties intègrent leurs SPANB dans l'outil DaRT et établissent une correspondance entre les objectifs nationaux et les objectifs mondiaux (cases et flèches orange).
4. Les informations et connaissances recueillies dans le cadre du DaRT sont mises en correspondance avec les objectifs nationaux et peuvent ainsi être partagées aux fins d'élaboration des rapports dans le cadre des plans stratégiques des conventions et d'autres processus.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Office for the Environment FOEN



Avantages de l'outil DaRT

L'utilisation de DaRT dans la collecte, la structuration, le partage et la vérification des connaissances pertinentes en vue de la mise en œuvre des AME renforce l'efficience et l'efficacité des rapports nationaux à plusieurs niveaux.

Les experts en charge de l'élaboration de rapports nationaux ont la possibilité :

- D'accéder à une base de données constituée à travers des procédures et au sein des ministères ;
- De trouver des textes et informations disponibles et prêts à être réutilisés ;
- De récupérer facilement et rapidement des informations à des fins d'élaboration d'un rapport spécifique.

Les Parties aux conventions tirent profit :

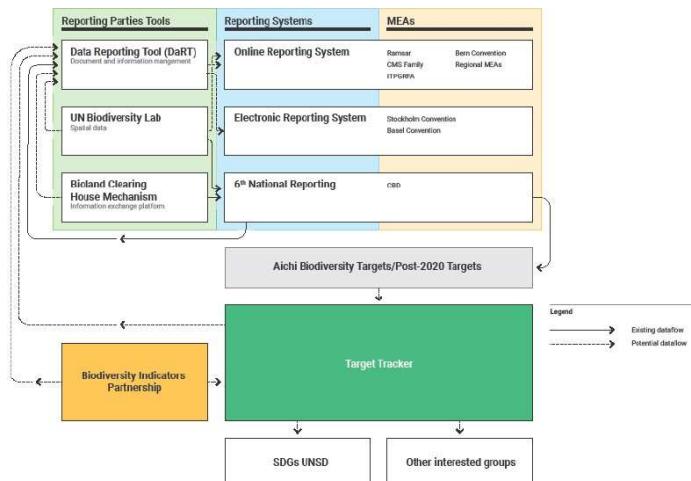
- Du développement systématique des connaissances institutionnelles nécessaires à l'élaboration des rapports nationaux ;
- D'une communication et d'une collaboration accrues entre ministères, administrations, etc. ;
- De la transition facile d'un plan stratégique national/régional/global à son successeur ;
- De l'intégration et de la formation de nouveaux collaborateurs.

Les secrétariats bénéficient :

- D'une amélioration de la qualité des rapports nationaux ;
- Des rapports nationaux plus cohérents.

Projet DaRT

- Phase I de DaRT (2018) - Création de l'outil DaRT au sein d'InforMEA ;
- Développement de la première version de DaRT.
- Phase II de DaRT (2019 -2020) - Mise en essai et lancement de la première version de DaRT pour les pays africains lors d'un atelier d'experts à Nairobi (Kenya, 29-30 octobre 2019) ;
- Mise à niveau de DaRT suite aux recommandations faites lors de l'atelier d'experts.
- Phase III de DaRT (2020 -....) - Déploiement de la version 2 de DaRT dans des pays au niveau international ;
- Renforcement de l'interopérabilité avec d'autres outils afin de fournir aux pays des informations utiles à l'élaboration des rapports nationaux.



Vision d'un flux automatisé de données entre DaRT et :

- le **Système de rapport en ligne** ORS utilisé par exemple par la Convention de Ramsar, la CMS, le TIRPA et d'autres conventions régionales ;
- le Centre d'échange (CHM, Bioland) de la CDB ;
- le **UN Biodiversity Lab** ;
- Données et informations fournies par le **Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité** (BIP) et par l'**Outil de suivi des objectifs** qui est en cours d'élaboration en réponse aux nouveaux objectifs et cibles pour l'après-2020.

Mise en œuvre de DaRT

DaRT est développé par le **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)** avec le soutien du **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique** (décisions de la CdP 14/25 et 14/27). Cet outil qui bénéficie du soutien financier de l'**Union européenne** et de la **Suisse** a été approuvé par l'**Initiative InforMEA** qui regroupe les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). DaRT est reconnu par la CdP de la CMS comme outil permettant de développer des approches cohérentes et des synergies entre conventions et d'accroître l'efficacité des efforts nationaux à la mise en œuvre de celles-ci. (Résolution 11.10 (Rev.COP13)).

Pour plus d'informations

- Visitez le site web du DaRT <https://dart.informeа.org/>
- Ou contactez **Diane Klaimi**, responsable du Programme DaRT, PNUE, à l'adresse courriel : diane.klaimi@un.org